



LES
ASSOCIATIONS
FAMILIALES
CATHOLIQUES
CONFÉDÉRATION
NATIONALE

Communiqué de presse

L'Assemblée nationale élimine les voix des soignants et des éligibles

Date 27/05/2025

Contact presse :

Benoît Hautier

01 48 78 82 72 – 07 66 42 72 33

b.hautier@afc-france.org

28 place Saint Georges

Paris, 750009

www.afc-france.org

Mouvement national reconnu d'utilité publique. Agréée comme association de consommateur et au titre de la représentation des usagers dans les établissements de santé.

SIRET : 784 408 825 00015

APE : 9499Z

Société – Famille – Santé

Ce mardi 27 mai, les députés ont acté un premier pas vers une rupture anthropologique majeure en adoptant en première lecture le texte de proposition de loi relative au droit à l'aide à mourir qui permettrait de recourir à l'euthanasie et au suicide assisté à l'issue du processus législatif.

Les impacts constitutionnels d'un tel vote sont majeurs, notamment en ce que la proposition viole l'esprit de l'article 2 de la Convention européenne des droits de l'homme et celui des articles 10 et 11 du préambule de la Constitution de 1946, assurant le droit à la vie et le devoir d'assistance de la société civile.

Le texte adopté ignore les demandes du corps médical et de la communauté des soignants de soins palliatifs qui n'ont eu de cesse de s'y opposer.

La voix des plus fragiles n'a pas non plus été écoutée, puisqu'ils demandent une aide à vivre sans souffrances, non à mourir, dès lors qu'ils reçoivent des soins de qualité, comme c'est le cas dans les services de soins palliatifs.

Le texte adopté fait reposer la décision et la « liberté » de choix sur des malades dont le discernement et la capacité de décision sont évidemment troublés, altérés voire abolis par la maladie, l'anxiété ou la douleur. La fragilité des patients est sous-estimée et la protection que notre communauté humaine leur doit est ignorée.

Notre société ne peut plus rester sourde aux demandes des plus vulnérables d'entre nous qui appellent notre présence, notre considération et des soins de qualité. **L'aide à mourir est un déni de solidarité qui veut se draper de respectabilité.**

Les AFC invitent les parlementaires de la chambre haute à exercer leur sagesse afin qu'ils se prononcent contre ce texte lors de l'examen en première lecture au Sénat à la rentrée 2025, et contre cette régression sociétale. Face à la douleur, offrir des soins palliatifs doit rester notre seule réponse.

À propos

Depuis 1905, les AFC portent **la voix des familles**. En 2023, elles regroupent/comptent **51 000 familles** adhérentes réparties sur l'ensemble du territoire français, y compris outre-mer, et constituent un réseau de **280 associations** regroupées en **71 fédérations** départementales au sein de la Confédération nationale. Ce réseau agit pour les familles localement et nationalement avec :



LES
ASSOCIATIONS
FAMILIALES
CATHOLIQUES
**CONFÉDÉRATION
NATIONALE**

Communiqué de presse

- Des **rencontres avec les décideurs politiques** (ministres, parlementaires, élus locaux...), pour porter la voix de toutes les familles.
- Des **services concrets** aux familles dans les domaines de l'éducation, la consommation, la conjugalité, la santé.....
- Des **centaines de représentations** auprès des institutions, des décideurs économiques ou du système de santé

Les AFC sont fondées sur **la pensée sociale de l'Église** qui définit la famille comme la cellule de base de la société.

La Confédération Nationale des AFC (CNAFC) est membre de l'**UNAF** (Union Nationale des Associations Familiales) depuis sa création, en 1945.

Elle représente la famille au sein du **CESE** (Conseil Économique Social et Environnemental) et est membre du **HCFEA** (Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Age).

Depuis 1987, la CNAFC est agréée comme association nationale de **défense des consommateurs**. En 2022, on compte 24 antennes locales de consommation aidant les consommateurs dans les litiges qu'ils rencontrent avec les entreprises. La CNAFC est membre fondateur de la Fédération des AFC en Europe, la **FAFCE**, créée en 1997. Avec 27 organisations membres issues de 21 pays européens, elle est une force de proposition positive pour la famille auprès des institutions européennes.

LA CNAFC est reconnue **d'utilité publique** depuis 2004.

Elle dispose depuis 2008 de l'agrément national d'association d'usagers du système de santé et, depuis 2010, de l'agrément « **jeunesse et éducation populaire** ».